

**Avenant financier à la convention de partenariat entre le Département
et
Le Groupement des Professionnels de l'Industrie Hôtelière de Seine-et-Marne**

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE, représenté par le Président du Conseil général, agissant en application de la délibération du Conseil général du 4 mars 2011,

ci-après dénommé « le DEPARTEMENT »

D'UNE PART,

ET

LE GROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DE L'INDUSTRIE HOTELIERE DE SEINE-ET-MARNE, association, régie par la loi de 1901, dont le siège est à Vert-Saint-Denis (77246 CESSON Cedex), 21 rue Altiero, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc BANQUET d'ORX,

ci-après désignée le « GPIH »,

D'AUTRE PART.

L'ensemble des soussignés étant ci-après dénommé collectivement, les « PARTIES ».

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT

Par convention en date du 9 juillet 2009, le Département et le « GPIH » ont convenu des modalités de leur coopération en vue de favoriser le développement touristique du Département, dans le cadre du Schéma Départemental du Tourisme 2009-2013.

En application de l'article 9 de ladite convention, il convient de conclure pour l'année 2011, le présent avenant, afin de déterminer la participation départementale en faveur du « GPIH ».

IL A ETE ENSUITE CONVENU CE QUI SUIIT

ARTICLE 1 : OBJET

En application des dispositions de la convention cadre citée en préambule, le présent contrat est un avenant financier par lequel le Département accorde une subvention de fonctionnement d'un montant de **53 000 €** au « GPIH » de Seine-et-Marne, pour l'année 2011.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS NON MODIFIEES

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 3 : DATE D'EFFET

Le présent avenant financier prendra effet à compter de sa date de signature par les « PARTIES ».

Fait en deux exemplaires originaux, à Melun le

Le Président du Groupement des Professionnels de l'Industrie
Hôtelière de Seine-et-Marne,

Le Président du Conseil général
de Seine-et-Marne,

Jean-Marc BANQUET d'ORX

Vincent ÉBLÉ